

Définition

L'exposé biographique est un genre qui permet de relater/retracer oralement, de manière structurée, le parcours de vie d'une personne – dans sa totalité ou en se centrant sur certaines étapes/périodes significatives –, tout en transmettant des connaissances à son propos.

Visée

Relater/retracer oralement, de manière structurée, le parcours de vie d'une personne, tout en transmettant des connaissances à son propos.

Situation de communication

Deux rôles, associés à deux statuts dissymétriques:

- la personne qui a conçu l'exposé et qui le présente [= l'énonciateur/énonciatrice], experte de l'objet/du domaine traité (ou, du moins, médiatrice experte);
- un public/auditoire, moins expert voire novice.

La personne qui présente tient compte de ce que l'auditoire sait déjà, de ses attentes et intérêts supposés.

Présentation monologale souvent prolongée par un échange avec le public à la fin.

Lieu et disposition spatiale des participant·es favorisant l'exposition et la réception des contenus.

Réalisation matérielle

Discours oral s'appuyant généralement sur des notes personnelles et pouvant faire recours à divers supports matériels qui complètent/ illustrent la parole de la personne qui parle.

Moment et durée définis préalablement.

Contenu

Contenu clairement et explicitement défini et délimité : le parcours de vie et/ou les faits marquants de la vie d'une personne. Le parcours de la personne biographiée est envisagé dans sa totalité ou en se centrant sur des périodes significatives.

Données issues de sources diverses, sélectionnées en fonction de leur pertinence présumée et qui concernent des aspects significatifs et avérés de la personne biographiée et de son parcours de vie.

L'EB suppose une analyse de la vie de la personne qui permet ensuite de structurer la présentation selon une logique qui peut être chronologique et/ou thématique : périodes, domaines d'activités, apports, etc. Hiérarchisation et articulation des différents aspects traités.

Contenus souvent résumés/synthétisés par écrit dans un document présenté (PowerPoint) ou distribué.

Structure

Structure bien marquée, pouvant être explicitement présentée (« plan de l'EB ») et comportant deux dimensions partiellement intriquées: (a) contenu de l'exposé, et (b) gestion de l'interaction communicative.

(a) Contenu:

- introduction;
- partie centrale: développement ordonné du thème de l'EB, organisé selon une logique chronologique et/ou thématique;
- conclusion.

(b) La gestion de l'interaction est assurée tout au long de la présentation et prend une importance centrale au début (ouverture) et à la fin (clôture) de l'EB.

Textualisation

Discours oral prenant souvent appui sur des notes et pouvant faire recours à des supports auxiliaires, proche d'une parole spontanée mais suivant les règles d'un oral public.

Discours essentiellement monologal mais dialogique (prise en compte des attentes supposées de l'auditoire).

Dominance de séquences narratives, présence de séquences descriptives et parfois explicatives.

Formules d'annonce des parties de l'EB.

Parole facilitant la réception et contribuant à capter l'attention. Le non-verbal participe aussi à cette captation.

Langue

Pour relater le parcours de vie: temps du discours, surtout système P.C./Imparfait; emploi de la 3^e pers.; organisateurs temporels.

Formes de reprises nominales et pronominales variées.

Principes communicatifs

Reconnaissance du statut d'expert·e de la personne qui présente et respect à son égard.

Contenus présentés supposés être objectifs, « vrais ».

L'EB doit être le plus compréhensible/accessible possible pour les destinataires visés·es.

L'EB est une prise de parole publique qui en respecte les rituels et les normes.